



MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Jean-Yves Le Drian,

Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères

CNDSI

En visioconférence, le jeudi 4 février 2021

- Seul le prononcé fait foi -

Monsieur le Secrétaire d'Etat, cher Jean-Baptiste Lemoyne,
Mesdames et Messieurs les membres du CNDSI,

Je suis très heureux de vous retrouver aujourd'hui, aux côtés de **Jean-Baptiste Lemoyne**, pour échanger avec vous sur notre *Projet de loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales*, que j'ai présenté en décembre dernier au Conseil des Ministres et que je soumettrai à l'Assemblée nationale, en séance publique, dans une quinzaine de jours. Ce projet de loi, nous l'attendions tous avec une grande impatience. Il est désormais là.

L'objet de ce texte – vous le savez –, c'est de **donner un nouvel élan à notre politique de développement**, afin de pouvoir **mieux travailler avec nos partenaires du Sud à apporter des réponses aux défis que nous avons en partage**, à ces **dérèglements du monde** dont la crise pandémique a rappelé qu'ils peuvent brutalement faire irruption au cœur de notre quotidien, ici en France, au prix de bouleversements majeurs pour notre société et pour nos concitoyens.

Le « chacun pour soi » est une impasse pour nous tous : c'est – je crois – la grande leçon de l'année 2020.

➤ C'est pourquoi **nous nous battons aujourd'hui, dans le cadre de l'initiative ACT-A pour faire des vaccins et des traitements contre le Covid-19 de nouveaux biens publics mondiaux, accessibles partout à des tarifs abordables**. Car il est clair qu'aucun

pays ne viendra vraiment à bout du virus tant que nous n'en serons pas *tous* venus à bout.

- Et c'est pourquoi ce projet de loi, qui est **l'aboutissement de trois années de travail et de concertation** avec vous et avec l'ensemble de la communauté française du développement, prend au seuil de 2021, pour nous tous, **un sens nouveau et une urgence nouvelle**. Ce projet de loi, c'est **notre réponse de long terme** à la crise dans laquelle nous sommes plongés aujourd'hui.

Pour ces trois années de travail et de concertation, je veux, avec Jean-Baptiste Lemoyne, vous remercier. Et vous dire à quel point vos contributions nous ont été précieuses.

- En réponse au **questionnaire** que nous vous avons adressé en 2019, **près de 400 organisations nous ont fait des propositions.**
- Quant aux **consultations organisées dans les territoires** – à Dijon, à l'occasion des **Assises de la coopération et de la solidarité internationale de Bourgogne-Franche-Comté**, et à Marseille, en région Provence-Côte d'Azur –, elles nous ont aussi permis de recueillir des suggestions très utiles, comme la **séance formelle de la Commission nationale de la Coopération décentralisée** qui a été consacrée à ce projet de loi.

Sans votre engagement, sans le regard de l'**ensemble des ONG, des collectivités territoriales, des acteurs privés, des syndicats, des chercheurs et des personnalités étrangères que nous avons consultées**, ce texte ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui.

Et je n'oublie évidemment pas les **parlementaires**, dont les travaux de très grande qualité nous ont aussi guidés.

- Je pense à **Rodrigue KOKOUENDO** et **Monica Michel**, dont je salue aussi l'investissement constant au sein du CNDSI.
- Ainsi qu'à **Hervé BERVILLE**, qui a été nommé rapporteur de ce projet de loi par la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale.

Je veux aussi remercier **Marie Trelu-Kane**, non seulement pour son investissement au CNDSI mais pour avoir été co-rapporteuse du projet de loi au **CESE**, qui a rendu un avis formel positif sur notre projet.

Je remercie également **Philippe Jahshan** qui a fait preuve d'une mobilisation de chaque instant sur le projet tant au CNDSI qu'au sein de la section des affaires européennes et internationales du CESE. Et j'en profite pour saluer **Olivier Bruyeron**, qui lui a succédé à la tête de **Coordination Sud** en janvier dernier.

*

Ce projet de loi, au fond, marque **la relance de notre politique développement**.

1/ Il permettra d'abord de **tenir l'engagement du président de la République de porter notre aide publique au développement à 0,55% de notre richesse nationale d'ici 2022** [contre 0,44% aujourd'hui].

Nous ne partions évidemment pas de zéro puisque, **depuis le début quinquennat, notre APD a dépassé les 10Mds€ par an. Après quelques années d'éclipse, notre pays est enfin revenu dans le jeu !** Et c'était nécessaire, pour **ne pas laisser les coudées franches aux nouveaux acteurs qu'on voit aujourd'hui s'engager sur le terrain du développement**, avec des méthodes et des intentions qui montrent bien que nous devons être au rendez-vous pour **proposer une autre voie à nos partenaires. D'où ce changement de braquet.**

La mission budgétaire APD [*programme 209 et programme 110*], qui correspond à la part pilotable de notre aide au développement, continuera d'augmenter jusqu'en 2022 (+16% par an sur la période 2017-2022). *A l'inverse de certains de nos voisins*, nous avons décidé de **maintenir notre engagement** parce que la crise actuelle nous a confortés dans l'idée que cet effort est crucial pour les années à venir. En 2021, pour la première fois en dix ans, **l'APD de la France**

pourrait ainsi dépasser celle du Royaume-Uni et nous placer au 4ème rang mondial des bailleurs d'APD.

2/ Mais il ne s'agit pas seulement de faire plus, il s'agit aussi de faire mieux.

Ce que nous proposons, c'est de **refonder en profondeur notre politique de développement**, en tirant toutes les conséquences de la crise pandémique.

1) Cette refondation passe d'abord par **une clarification de nos priorités géographiques et thématiques**

Clarification de nos priorités géographiques, puisque notre aide bilatérale sous forme de dons sera concentrée sur **19 pays prioritaires**, dont 18 se trouvent en Afrique, le 19ème étant Haïti. C'est ce que nous avons déjà engagé depuis 2018 mais c'est maintenant gravé dans la loi.

Et clarification de nos priorités thématiques, autour de **cinq sujets prioritaires : le climat, la biodiversité, la santé, l'éducation, l'égalité femmes/hommes et la lutte contre les fragilités**. Bref, tout ce qui, dans **un monde d'interdépendances** comme le nôtre, engage **nos biens communs**. Ces questions, évidemment, sont intimement liées les unes aux autres et nous veillerons à ce qu'ils soient désormais

toujours traités ensemble et non plus séparément comme cela a été trop souvent le cas. Un seul exemple : la crise de la covid montre qu'il est illusoire de vouloir traiter de manière efficace les enjeux de santé humaine sans traiter en même temps les questions de santé animale et même environnementale.

2) Une méthode refondée, ce sont aussi **des partenariats refondés**.

Il s'agit de **mieux travailler avec nos partenaires du Sud** – non pas seulement *pour* eux, mais toujours aussi *avec* eux –, ainsi qu'avec **nos partenaires en France** : les acteurs privés, la société civile, les collectivités locales, les diasporas. L'enjeu, c'est de toujours **faire ensemble**, pour gagner encore en efficacité.

3) Cela ne signifie évidemment pas que l'Etat n'entend pas jouer son rôle : au contraire, cette refondation est aussi **une refondation du pilotage par l'Etat de notre politique de développement**.

Nous allons, à cet effet, mettre en place **une chaîne de commandement et de responsabilité clarifiée**.

➤ Du plus haut niveau de l'Etat, avec le **Conseil présidentiel du développement** qui s'est réuni pour la première fois le 17 décembre dernier ;

- Jusqu'au terrain, où le rôle dévolu aux ambassadrices et ambassadeurs sera renforcé, dans le cadre du **Conseil local du développement** qui rassemblera régulièrement, sous leur présidence, tous ceux qui contribuent à cette politique au quotidien, en lien direct avec les populations bénéficiaires.
- En passant par **les opérateurs**, et notamment **Expertise France** que cette loi va permettre d'intégrer dans le groupe AFD.

Cette approche est essentielle pour garantir que cette politique soit vraiment **pilotée par les objectifs qu'on lui assigne, et non par les instruments qu'elle utilise.**

- 4) Notre projet témoigne aussi d'une exigence accrue de **transparence et de redevabilité.**

Puisque les moyens consacrés au développement vont être renforcés, il est en effet crucial que nos concitoyens sachent comment ces moyens seront utilisés.

- 5) Enfin, nous allons nous mettre en place une **commission indépendante d'évaluation** qui sera chargée de mesurer l'impact concret des projets que nous soutenons sur le terrain et de se prononcer sur l'efficacité de notre APD.

Elle sera également chargée de **rendre plus transparents les coûts de gestion de notre aide**, bilatérale et multilatérale : c'est – vous le savez – l'un des engagements du CICID de 2018.

6) J'ajoute que la loi prévoit un **volet « attractivité »** qui permettra de faciliter l'installation des **organisations internationales** sur notre territoire, notamment en simplifiant et en accélérant l'octroi des privilèges et immunités. C'est – vous en avez bien conscience – un **enjeu d'influence absolument majeur en particulier dans le domaine du développement.**

En un mot, ce texte est un texte ambitieux, qui s'inscrit pleinement et de façon très concrète dans deux des grands combats portés par le Président de la République et par notre diplomatie : **le combat contre les inégalités mondiales et le combat pour nos biens communs.**

*

Voilà pour les grandes orientations. Je voudrais également attirer votre attention sur **certains points plus précis qui – je crois – répondent aux attentes que vous avez formulées et aux amendements que vous nous avez transmis.**

1) Lors du CNDSI du 18 février 2020, vous nous aviez demandé **d'enrichir le narratif, en mettant notamment davantage l'accent sur les enjeux transversaux que sont la lutte contre**

la pauvreté, la promotion des droits humains ou la diplomatie féministe de la France.

Nous étions, sur ce point, contraints par les règles de droit. Mais le **narratif renouvelé**, ainsi que les **grandes orientations stratégiques** de notre politique de développement sont largement détaillés dans **l'exposé des motifs** et surtout dans le **cadre de partenariat global** *[rapport annexé qui est approuvé dès le 1^{er} article de la loi]* qui fait partie de la loi et sera formellement approuvé par le Parlement. Pour rédiger ce qui constitue, de fait, le nouveau « **livre blanc de la politique de développement de la France** », nous nous sommes largement appuyés sur les propositions faites par les organisations de la société civile, et notamment dans le cadre du CNDSI.

2) Sans revenir sur l'ensemble des dispositions du projet qui vont dans le sens d'un **renforcement du rôle de la société civile**, je voudrais rappeler que, grâce à notre travail commun, les acteurs de la société civile se verront reconnaître **un droit d'initiative** qui leur permettra de **proposer eux-mêmes des projets de développement. C'était une forte demande des organisations de la société civile et nous y avons fait droit.**

Cela sera donc inscrit dans la loi. La raison en est simple – et je le suggérais il y a un instant - : je suis convaincu que cette **approche**

plus collégiale nous permettra d'agir ensemble encore plus efficacement.

- 3) Les dispositions budgétaires de l'article premier prévoient, comme vous le demandiez, le **doublé en 2022 de l'APD transitant par des organisations issues de la société civile, ainsi que des fonds consacrés au soutien de l'action extérieure des collectivités territoriales.**

Les collectivités occupent d'ailleurs une place importante dans ce projet de loi puisqu'un article leur est dédié. Il s'agit de l'article 4, qui prévoit la création d'un **nouveau dispositif innovant dit « 1% »** qui leur permettra d'engager de nouveaux projets de coopération dans le domaine des transports, sur le modèle du 1% eau de la *loi Oudin-Santini* de 2005.

- 4) **L'article 5 vous concerne directement, puisqu'il consacre le rôle du CND SI comme enceinte de concertation multi-acteurs entre l'Etat et les spécialistes du développement et de la solidarité internationale.**

C'est le rôle que vous jouez déjà *de facto* : il convenait de l'inscrire dans la loi et de le renforcer.

5) Nous avons aussi veillé à consolider la place de l'engagement citoyen, en élargissant notamment les **dispositifs de volontariat à l'international** dans une logique de réciprocité pour permettre également à des citoyens étrangers de venir faire des missions en France.

Cette disposition est très significative **du changement de paradigme** que nous voulons matérialiser avec cette loi : **la politique de développement ne doit plus être regardée comme une politique à sens unique avec, d'un côté, ceux qui aident et, de l'autre, ceux qui sont aidés. Non, c'est une politique de co-investissement mutuellement bénéfique car les défis à relever sont les mêmes, au Nord comme au Sud et les solutions s'inventent au Sud comme au Nord. C'est une nouvelle manière de faire et c'est surtout un nouvel état d'esprit, car, comme nous l'avons souvent dit, Jean-Baptiste et moi-même, nous sommes tous des pays en développement durable.**

6) Enfin vous portiez une demande très claire sur la nécessité de garantir dans la loi **la cohérence entre les objectifs de la politique de développement et ceux d'autres politiques publiques susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'atteinte des objectifs de développement durable.**

Nous avons pleinement fait droit à cette demande. Ainsi, le projet de loi prévoit que ce sujet sera expressément abordé dans le rapport que le gouvernement remettra chaque année au Parlement sur la mise en œuvre de la loi et de la trajectoire d'aide publique au développement.

*

Ce projet de loi – mes chers amis – sera examiné par la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale le 10 février, et en séance publique les 17 février et 19 février, avant d'être soumis au Parlement au printemps et – je l'espère – adopté avant l'été.

Ses objectifs sont clairs.

- **Relancer notre politique de développement** pour mieux lutter contre les inégalités et nous donner des moyens à la hauteur des défis que nous avons à relever.
- Permettre à tous les **acteurs du développement** de jouer pleinement leur rôle dans cet effort de solidarité.
- Garantir des résultats par une **meilleure évaluation** de notre action et un **pilotage renforcé**.

Encore une fois, je vous remercie d'avoir contribué à son élaboration. Avant de passer la parole aux représentants de chaque collège pour des échanges que je sais fructueux qui se poursuivront avec le Secrétaire d'Etat, je vous propose de procéder à la rituelle photo de

famille, par une capture d'écran. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur cette image, vous pouvez maintenant éteindre votre caméra.

Je vous remercie.